



MAIRIE DE SERRIÈRES-DE-BRIORD

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2017 A 20 H

Conseillers présents : Daniel BEGUET, Valérie BERNARD, Michèle MIGNEROT, Jean-Claude MONTEYREMARD, Christine CHURY, Laure DE FILPO, Pascal HENRY, Marie-Jo LADREYT, Aurélie LECUYER, David RENAUD, Christophe SECRET, Denise VOLLAT

Conseillers excusés : Serge BOURDIN (donne pouvoir à Valérie BERNARD), Roger ROBIN (donne pouvoir à Daniel BÉGUET)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

1 – PRÉSENTATION D'ACTIVITÉ

Une professeure contractuelle d'arts plastiques présente au Conseil Municipal l'activité de cours de dessin pour enfants et adultes et notamment son projet de réaliser une fresque sur un mur de l'école, en collaboration avec l'équipe enseignante.

Ce projet s'insérant dans le projet pédagogique « Arts visuels » aurait pour thème : Les animaux dans la peinture et il faudrait compter 20 heures avec des classes de l'école primaire pour réaliser cette fresque. Le coût serait de 2 000 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de financer ce projet. Afin de respecter le programme, les enseignants indiquent que ce projet sera réalisé en 2018.

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 06 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal approuve, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION, le compte-rendu de la séance du 06 janvier 2017.

3 – MAINTIEN A LA COMMUNE DE LA COMPÉTENCE PLU - DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) organise notamment le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU) » aux intercommunalités sous trois ans, en précisant que ce transfert deviendra automatique au terme des trois ans, soit le 27 mars 2017.

Elle a néanmoins prévu que si, dans les trois mois précédant le terme (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'opposent par délibération, ce transfert n'a pas lieu.

Considérant que la responsabilité en matière d'urbanisme doit rester à la commune, considérant que l'organisation de l'urbanisme répond avant tout à une parfaite connaissance du territoire et à son histoire, le Conseil Municipal s'oppose, à 14 voix POUR, au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU) » à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

4 – AIN HABITAT : CONSTRUCTION DE LOGEMENTS – REPRISE DE LA VOIE CENTRALE – DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire fait part de la demande d'AIN HABITAT qui construit actuellement 22 logements en 2 tranches sur la Commune et qui souhaite rétrocéder la voie centrale et le cheminement piétons à la Commune. Cette rétrocession serait réalisée dès la fin des travaux et après réception de ceux-ci.

Le Maire indique que cette rétrocession faciliterait l'entretien de la voie centrale et que le cheminement piétonnier permettrait d'accéder directement au groupe scolaire.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de la reprise par la Commune de la voie centrale et du cheminement piétonnier réalisés dans le cadre de la construction de 22 logements en 2 tranches par AIN HABITAT.

Il est précisé que l'attribution des onze premiers logements devrait avoir lieu en avril 2017.

5 – MARCHÉ D’ASSISTANCE A MAÎTRISE D’OUVRAGE POUR LA DSP EAU POTABLE – DÉLIBÉRATION

Le contrat de délégation de service public d’eau potable passé avec Suez arrivera à échéance le 28/02/2018.

Une assistance pour cette procédure de délégation du service d’eau potable s’avère nécessaire. Cette mission consistera en la réalisation d’une étude sur les différents modes de gestion et assistance pour le choix du mode de gestion du service public d’eau potable et une prestation d’assistance à maîtrise d’ouvrage au renouvellement du contrat de délégation du service public qui intégrera un état des lieux du contrat actuel et les préconisations à envisager avant la fin du contrat.

Trois entreprises ont été consultées et ont fait parvenir leurs offres. Il s’agit d’EAU+01, de VERDI Ingénierie et de SCERCL SAS.

Après avoir pris connaissance du rapport d’analyse des offres et des décisions prises quant à l’élimination et au classement des offres, le Maire propose d’attribuer le marché d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour la DSP Eau Potable à l’entreprise EAU+01, offre la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de maintenir le service Eau Potable en délégation de service public. Il décide, à 14 voix POUR, de retenir l’offre d’EAU+01 comme la plus avantageuse.

6 – Questions diverses.

6-1 Révision du Plan Local d’Urbanisme

Le Maire rappelle la délibération arrêtant le projet de révision du plan local d’urbanisme, et précise que les Personnes Publiques Associées ont transmis leurs avis.

Il convient désormais de lancer l’enquête publique. Celle-ci se déroulera du jeudi 16 mars 2017 au mardi 18 avril 2017 inclus.

6-2 Restaurant du Point Vert

Il est rappelé que lors de la précédente séance du Conseil Municipal, il avait été évoqué de rencontrer le candidat choisi pour la location gérance du Restaurant du Point Vert avant de prendre une décision finale.

A l’issue de cette rencontre, la proposition faite par la commission chargée de la gérance du Restaurant du Point Vert a été retenue. La location gérance est donc confiée à Monsieur Pierre RULL. La rédaction du contrat de location gérance a été confiée à l’office notarial de LAGNIEU.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour que le nouveau gérant change le nom de l'établissement. Il se dénommera « Le détend toi ».

Suite à la liquidation judiciaire de l'ancien gérant, la vente aux enchères publiques des biens dépendant de l'affaire, aura lieu le mardi 14 février 2017.

La Commune devra se charger de vérifier le bon fonctionnement de l'éclairage du parking du restaurant.

6-3 Préparation des budgets 2017

Le Maire précise que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain versera en 2017 à la Commune, la somme de 434 770 € au titre des attributions de compensation.

Dans le cadre de la préparation du budget et afin d'établir une liste précise des investissements à prévoir pour l'exercice 2017, les conseillers municipaux visiteront les installations communales, le samedi 4 mars 2017 à partir de 9 heures.

6-4 Commission des finances

La Commission des Finances se réunira le mardi 14 mars 2017 à 18 h 15.

6-5 Budgets 2017

Les budgets 2017 seront approuvés par le Conseil Municipal lors de la séance du vendredi 24 mars 2017.

6-6 Sentier d'interprétation sur la base de loisirs du Point Vert

Le sentier d'interprétation sur la base de loisirs du Point Vert à proximité de l'espace naturel sensible est en place.

6-7 Feu d'artifice 2017

Le feu d'artifice devrait avoir lieu cette année, le samedi 22 juillet.

L'état d'urgence étant maintenu jusqu'au 14 juillet 2017, il est précisé que si cet état d'urgence était maintenu après cette date, la décision d'annuler le feu d'artifice sera prise.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 10 mars 2017 à 20 heures